



**Commune de
RIVES-D'AUTISE**
Nieul sur l'Autise et Oulmes

**PROCES VERBAL INTEGRAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 08 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de RIVES-D'AUTISE se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil de Nieul-sur-l'Autise, sous la présidence de M. BOSSARD Michel, Maire de Rives-d'Autise.

Nombre de Conseillers Municipaux : - en exercice: 23
- présents : 17
- votants : 19

Date de la convocation : 03.07.2024
Date de l'affichage : 03.07.2024

Assistaient à la réunion : M. BOSSARD Michel, Mme MOINARD Mélanie, M. GEROME Philippe, Mme VIGEANT Catherine, M. OUVRARD Roland, Mme MALLET Sophie, M. CHAUVET Bruno, M. POITIERS Dominique, Mme BOBIN Evelyne, M. COIRIER Daniel, Mme LACLARE Delphine, Mme SIMON Christie, Mme NALLET Marlène, M. POITIERS Patrice, Mme CAQUINEAU Florence, Mme FLANDIN-THONIEL Viviane et M. BUGEAUD Cyril.

Excusés : Mme RISTOR Mathilde (bon à pouvoir à Mme MOINARD Mélanie), M. BAUDON Florent (bon à pouvoir à Mme BOBIN Evelyne), M. COIRIER Jannick, M. FRITSCH Serge et M. BRODEAU Flavien.

Absente : Mme PAGEL-GUICHET Sandrine.

Secrétaire de séance : Mme LACLARE Delphine.

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme LACLARE Delphine.

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 03 juin 2024

L'Assemblée est invitée à se prononcer sur le compte rendu de la réunion du 03 juin 2024. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

INFORMATION SUR LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

DEVIS SIGNES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION :

Section de fonctionnement :

- Devis de la SELARL Damien VÉRONNEAU pour la réalisation du relevé topographique de la RD 148 direction à Niort à Oulmes pour un montant de 3 444,00 € TTC.

- Devis de l'entreprise BODIN pour de l'hydrocurage et l'inspection télévisée du réseau pluvial avant la réalisation des travaux de voirie RD 148 à Oulmes pour un montant de 2 900,40 € TTC.
- Devis de l'entreprise BODIN pour de l'hydrocurage et l'inspection télévisée du réseau pluvial avant la réalisation des travaux de voirie rues de la Poste et Aliénor d'Aquitaine pour un montant de 1 600,20 € TTC.
- Devis de la Cermax pour l'achat de pièces pour créer un 3^{ème} point hydraulique sur le tracteur de Oulmes pour un montant de 325,21 € TTC.
- Devis de Pollet/Obyo pour l'achat de sacs poubelles et divers pour un montant de 369,36 € TTC.
- Devis de VPI Eurofeu pour l'achat d'extincteurs complémentaires lors de la mise à disposition des tivolis pour un montant de 237,58 € TTC.
- Devis de Lacroix Signalisation pour la commande de numéros de rues et de panneaux nominatifs des rues pour un montant de 1 312,22 € TTC.
- Devis d'ENEDIS pour la création du point de raccordement électrique pour les distributeurs place André FAUCHER pour un montant de 1 591,20 € TTC.
- Devis de l'entreprise BONNEAU TP pour des travaux de réparation de béton désactivé place du Forail pour un montant de 2 037,60 € TTC.
- Devis de l'entreprise BONNEAU TP pour des travaux d'abaissement de bordure rue de la Venise Verte pour un montant de 2 634 € TTC.
- Devis de Fabrègue pour des reliures de registres communaux pour un montant de 266,40 € TTC.
- Devis de l'entreprise Colas pour les travaux de point à temps automatique pour un montant de 13 320 € TTC.
- Devis de Cédéo pour l'achat d'un évier et de ses accessoires de plomberie afin d'aménager un local ménage au niveau de l'accueil de la bibliothèque pour un montant de 302,15 € TTC.
- Devis d'Alyatis pour le remplacement de la lampe du vidéoprojecteur de l'école de Oulmes pour un montant de 213,44 € TTC.
- Devis de Tédélec pour une intervention de dépannage sur les câbles HDMI en salle du Conseil Municipal pour un montant de 265,62 € TTC.

Section d'investissement :

- Devis de SOCOTEC pour la réalisation d'un diagnostic amiante avant démolition du bâtiment existant parc du Jarlignon (projet construction d'une halle/guinguette) pour un montant de 456,00 € TTC.
- Devis d'Idealis pour l'achat d'un défibrillateur pour le site du complexe sportif du Champ du Pas pour un montant de 1 654,20 € HT.
- Devis de la SELARL Damien VÉRONNEAU pour la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie 2024 pour un montant de 3 520,00 € HT.
- Devis de Stores Vendée pour la fourniture et pose de stores enrouleurs au restaurant scolaire de Nieul et à la salle des fêtes de Nieul pour un montant de 10 963,61 € HT.
- Devis de l'entreprise CARRÉ et Associés pour une modification de la plomberie dans le cadre des travaux de rénovation thermique de l'école de Oulmes pour un montant de 518,50 € HT
- Devis de l'entreprise CARRÉ et Associés pour la fourniture et pose d'un meuble et d'un évier dans la salle à l'étage dans le cadre des travaux de rénovation thermique de l'école de Oulmes pour un montant de 518,50 € HT.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été sollicité par une société qui étudie la possibilité d'implanter des logements inclusifs sur le territoire communal. Le nombre de logements pourraient être d'environ vingt et la surface dédiée au projet d'environ 5 000 m².

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, des parcelles classées pour partie en zone constructible, et situées proche du cœur du bourg pourraient intéresser cet organisme. La commune leur a précisé qu'elles appartiennent au Consorts CIBARD. Une rencontre a été organisée entre ces derniers, Monsieur Stéphane MOREAU, de la société qui a démarché la commune, et le Maire accompagné des Maires délégués.

Les parcelles qui font l'objet de ce potentiel projet ont les références cadastrales suivantes :

- Section AM n°146 et AM n°147.

Monsieur le Maire indique qu'une partie de ces parcelles seraient ensuite vendues à la société si le projet d'habitat inclusif devait se réaliser.

Il précise également qu'une partie de ces terrains sont situés dans une Opération d'Aménagement Programmé (OAP) dans le Plan Local d'Urbanisme. D'ailleurs, la commune va se renseigner auprès des services d'urbanisme pour savoir si cette OAP fait l'objet d'un seul et même projet ou pas. En effet, d'autres terrains devraient alors être achetés puisque la commune n'en n'est pas propriétaire.

Plusieurs conseillers interviennent et/ou soulèvent des questions :

- M. BUGEAUD Cyril s'interroge sur la société Twig habitat. Ensuite, il voudrait que la commune se renseigne auprès d'autres structures existantes en Région Pays de la Loire et même en Vendée. Quel est le degré d'intégration des habitants dans le tissu social pour ces structures ? Est-ce qu'un bénévole organise la vie des résidents dans ce type de structure ? Il pense même que la commune pourrait porter le projet.
- Mme MOINARD Mélanie précise que des entreprises locales d'aide à la personne peuvent intervenir. Les personnes sont vieillissantes mais sont encore autonomes. De plus, elle souligne l'existence d'une partie commune dans le projet.
- Mme MALLET Sophie veut savoir si cela concerne seulement les habitants de la commune et/ou ceux de communes limitrophes.
- Mme NALLET Marlène se demande s'il y a un quota pour les résidents locaux.

Après avoir exposé la situation et laisser ensuite les élus s'exprimer à ce sujet, Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour savoir si la commune fait une offre aux Consorts CIBARD afin d'acquérir les terrains ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- DE POURSUIVRE les démarches auprès de la société qui a démarché la commune, voir auprès d'autres sociétés, pour envisager du logement inclusif sur le territoire communal.
- DE PROPOSER aux Consorts CIBARD une offre de prix pour acquérir les parcelles cadastrées section AM n°146 et AM n°147

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé de réaliser des travaux d'aménagement des rues de la Poste et Aliénor d'Aquitaine.

Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par la Région Pays de la Loire dans le cadre des aides aux Petites Cités de Caractère 2024.

Vendée Expansion, qui accompagne la commune sur ce projet, a estimé le montant global de cette opération à 309 207 € HT (travaux + honoraire de maîtrise d'œuvre).

Dépenses éligibles

Aménagement des rues de la Poste et Aliénor d'Aquitaine en partie	5.950,00 €
MOE AVP + Maîtrise d'œuvre travaux	17.870,00 €
Aménagement des rues de la Poste et Aliénor d'Aquitaine en partie	215.347,00 €
TRAVAUX	70.040,00 €
TOTAL	309.207,00 €

Recettes éligibles

Petites Cités de Caractère – Région –	90.000,00 €
DETR / DSIL – 80% de la création de la rampe avec 5% de maîtrise d'oeuvre	58.833,60 €
Conseil Départemental amende de police	20 000,00 €
Autofinancement	140.373,40 €
TOTAL	309.207,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de la Région des Pays de la Loire dans le cadre des aides aux Petites Cités de Caractère pour l'année 2024 à hauteur de 90 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE le projet ainsi que l'enveloppe prévisionnelle des travaux de d'aménagement des rues de la Poste et Aliénor d'Aquitaine, soit 309 207 € HT.
- APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus.
- SOLLICITE la Région pour l'attribution d'une subvention au titre des aides aux Petites Cités de Caractère pour l'année 2024 à hauteur de 90 000 €.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces en lien avec cette demande de subvention.

Mme MOINARD Mélanie annonce au sujet des Petites Cités de Caractère que le concert prévu à l'Abbaye Royale de Nieul-sur-l'Autise le 10 juillet, dans le cadre des « Estivales de Caractères », est annulé.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de rénovation thermique de l'école de Oulmes se poursuivent. Cependant, il est nécessaire de procéder à des réajustements de prix sur les lots n°6 et n°8. En effet, des travaux non prévus lors de la signature du marché public apparaissent nécessaires à la bonne exécution des prestations. Ces travaux complémentaires font l'objet de validation lors des réunions de suivi du chantier.

Lot n°6 : revêtement de sol :

Montant initial des travaux 15 930,52 € HT.

Montant de l'avenant n°1 : 347,44 € HT.

Nouveau montant des travaux après l'avenant n°1 : 16 277,96 € HT.

Lot n°8 : chauffage – ventilation - plomberie - sanitaires :

Montant initial des travaux 104 958,66 € HT.

Montant de l'avenant n°1 : 1156,64 € HT.

Nouveau montant des travaux après l'avenant n°1 : 105 922,53 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ces avenants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER les avenants des lots n°6 et n°8 aux marchés de travaux de rénovation thermique de l'école de Oulmes tels que présentés ci-dessus.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces en lien avec ces avenants.

Concernant l'avenant sur le lot n°8, M. POITIERS Patrice fait remarquer que l'entreprise BILLON (lot maçonnerie) devrait faire fonctionner son assurance puisqu'elle est responsable du dommage qu'elle a engendré en perçant une canalisation existante.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du projet de desserte en eau potable de la propriété de Mme LAVOIE, 117 rue de la Gare, une convention doit être signée avec Vendée Eau afin d'installer les réseaux d'adduction en eau potable dans le cadre de la viabilisation de terrains.

Vendée Eau propose une convention de travaux qui s'élève à 8 465,45 € HT, soit 10 158,54 € TTC. Vendée Eau prend à sa charge 50% du coût et la participation de la commune s'élèvera donc à 4 232,72 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes de la convention telle que présentée ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document utile à l'application de cette décision.

2024-07-05 BUDGET GENERAL – BP 2024 – DECISION MODIFICATIVE N°1.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'apporter des modifications au budget primitif 2024 du budget général comme suit afin :

- de pouvoir intégrer aux immobilisations le leg de la succession de Mme PAINEAU, la propriété sis 11 rue de la Thibie – Oulmes – 85420 RIVES-D'AUTISE, pour une valeur de 65.000 € en opérations d'ordre budgétaire

OUVERTURE DE CREDITS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21328 : Constructions autres bâtiments privés	0.00 €	65 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-10251 : Dons et legs en capital	0.00 €	0.00 €	0.00 €	65 000.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	65 000.00 €	0.00 €	65 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	65 000.00 €	0.00 €	65 000.00 €
Total Général		65 000.00 €		65 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative n°1 du budget primitif 2024 du budget général tel qu'énoncé ci-dessus.

CRÉATION D'UNE HALLE/GUINGUETTE A OULMES.

- Présentation de l'Avant-Projet Définitif**

M. Roland OUVRARD rappelle que cet Avant-Projet-Définitif a été travaillé en concertation avec le maître d'œuvre Frenesis et la commission bâtiments.

Les plans (masse et insertions) sont présentés et font l'unanimité au sein du Conseil Municipal.

Le dossier administratif va démarrer (permis de construire et rédaction des pièces du Dossier de Consultation des Entreprises).

- Accord de subvention DETR 2024**

Monsieur le Maire informe les élus que l'Etat a attribué une subvention au titre de la DETR 2024 d'un montant de 68 800 €, soit une aide à hauteur de 20 % du montant de ce projet.

AMÉNAGEMENT DE VOIRIE 2024-2025 – COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS PUBLIQUES.

- Rues Aliénor d'Aquitaine et de la Poste**

En l'absence de M. COIRIER Jannick, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan de la réunion publique qui s'est tenue le lundi 24 juin 2024 à laquelle à participer M. QUILLEAU Antoine, de Vendée Expansion.

Ce projet ne fait pas l'objet de retour négatif de la part des riverains. Les principales remarques concernent l'emplacement de deux places de stationnement, le choix du sens de circulation du futur sens unique rue de la Poste et la sécurisation du carrefour avec la rue des Cours.

- **Sens de circulation à Oulmes**

En l'absence de M. COIRIER Jannick, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan de la réunion publique qui s'est tenue le lundi 24 juin 2024 en mairie annexe de Oulmes. Il n'y a pas de nouvelles remarques formulées par les conseillers municipaux sur la proposition de modification du sens de circulation.

QUESTIONS DIVERSES

- Label "Petites Villes de Demain" – compte rendu du groupe de travail.

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal s'être déplacé en Sous-Préfecture le jeudi 27 juin 2024. Saint-Hilaire-des-Loges a été finalement retenue pour le programme Petites Villes de Demain avec Benet, Damvix et Rives-d'Autise. Le recrutement du poste de la chargée de projet est pratiquement validé. Normalement, l'Etat doit prendre en charge 75 % du salaire de la personne. Il restera à charge des communes 25 % qui seront répartis en quatre.

La personne doit normalement prendre ses fonctions au 1^{er} octobre. La commune de Benet, disposant déjà d'une expérience P.V.D., gèrera le volet administratif.

Monsieur le Maire précise que cette chargée de projet est recrutée pour 12 mois plus 6 renouvelable, ce qui amènera à la fin du mandat municipal en cours.

Dans la continuité, Mme MOINARD Mélanie présente un bilan de la 1^{ère} réunion du groupe de travail qui s'est constitué lors la précédente séance du Conseil Municipal pour réfléchir, en amont, sur le devenir des bourgs de Rives-d'Autise.

Le sujet de la boulangerie a monopolisé en grande partie les discussions de cette première réunion.

Le développement économique des 2 bourgs a aussi été évoqué. Il convient de réfléchir à un équilibre entre les différents secteurs actuels ou futurs.

Les besoins au niveau des services (enfance-jeunesse, seniors, tourisme) ont été discutés.

En conclusion, la chargée de projet PVD et Mme RAMEL Justine, mis à disposition par l'Etat dans le cadre de Village d'Avenir seront conviées à participer à une prochaine réunion du groupe de travail.

- Réunion publique organisée par la Présidente de la Région Pays de la Loire.

Mme MORANCAIS Christelle, Présidente de la Région des Pays de la Loire vient sur le territoire de la CCVSA le jeudi 18 et le vendredi 19 juillet 2024. Une réunion ouverte au public aura lieu salle des Ormes à 18h30 le 18 juillet.

Monsieur le Maire présente ensuite le programme, arrêté avec les services de la Région, qui va rythmer la venue de la Présidente de la Région sur ces deux jours.

- Courrier remerciement camping-car-club Fleurette-Florium.

Mme MALLET Sophie fait lecture du courrier transmis par le Président de cette association. Le bilan est très positif. Elle informe qu'un bénéfice de 4 000 € a été réalisé par les associations locales. Sept profiteront donc d'une recette de 500 € chacune.

Elle annonce qu'un groupe d'une vingtaine de camping-caristes belges est venue sur le week-end du 06-07 juillet. Ils étaient autonomes et se sont installés sur le site de la Pajotière.

Un groupe de 27 camping-cars doit venir au mois de septembre. Le site d'accueil (terrain de foot de Puyletard ou parking terrains de foot du district) reste à définir.

- Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle inondation 2024.

Monsieur le Maire informe que la commune est reconnue en état de catastrophe naturelle suite aux inondations du 23 février 2024. Un flyer a été distribué dans les boîtes aux lettres en plus de la communication faite sur le site internet, intramuros et les réseaux sociaux pour les secteurs touchés.

M. POITIERS Patrice fait remarquer que les tampons d'assainissement « sautent » sous la pression lorsque le réseau monte en charge au cours des épisodes de crues de l'Autise et de remontée de la nappe, et surtout dans le centre-bourg de Nieul. L'information va être remontée auprès des services de la CCVSA.

- Demande de subvention stage été 2024 par le BCNOBC.

M. GEROME Philippe indique que le BCNOBC a fait une demande pour réaliser un stage d'été 2024. Il rappelle qu'un montant de 500 € a été voté par délibération n°2024-04-06 « subventions 2024 aux associations ». Cette somme est débloquée par la commune si l'association organise un stage durant l'été.

POINTS COMMISSIONS ET MAIRES DELEGUES – QUESTIONS DIVERSES

- Vie culturelle

Mme MALLET Sophie annonce que le vide-grenier a permis à la bibliothèque de gagner 80 € suite à la vente de livres. Un don sera fait auprès du CCAS.

Deux "soirées pyjama-doudou" se dérouleront au mois de décembre.

Des ateliers Halloween et jeux de société sont également prévus en animation.

Elle fait ensuite le point sur le Conseil Municipal des Enfants :

- 70 enfants ont participé à la boum. 295 € de bénéfices ont été réalisés avec les entrées (245 € sont versés à l'association Galia refuge pour animaux et 50 € au DJ). 8 enfants du CME étaient présents samedi 6 juillet pour remettre le don de 245 € à l'association Galia.
- Les bancs de l'amitié ont été mis en place sauf celui du cabinet de santé.
- Deux boîtes à livres ont été installés ce jour.
- Un atelier « galets » a été organisé à l'EHPAD ce lundi. L'animateur de ce site et des élus adultes ont accompagné les enfants et les résidents. La journée est une réussite.

- Enfance-Education et animation de la vie locale

Mme VIGEANT Catherine informe qu'elle a rencontré, avec Mme MOINARD Mélanie, les deux Directeur/Directrice d'école afin de préparer la rentrée scolaire 2024-2025.

De même, elles ont toutes les deux reçues la responsable du service scolaire (périscolaire et méridien) pour faire un point sur le personnel de ce service pour l'année scolaire à venir et réfléchir à l'organisation des services.

Elle annonce que, lors du pique-nique de fin d'année scolaire qui s'est déroulé le vendredi 5 juillet dans le parc du Vignaud, l'équipe enseignante de l'école publique était présente. Celui de l'école privée a eu lieu le même jour mais dans la cour de cette école.

➤ Bâtiments / environnement

M. OUVRARD Roland informe les élus que les travaux de l'école de Oulmes pour les deux salles de classes et la salle de l'étage comprenant la reprise des couvertures tuiles se terminent.

➤ Urbanisme / Aménagement territoire

M. CHAUVET Bruno n'a pas de point à évoquer.

M. GEROME Philippe fait part des démarches entreprises auprès de l'assurance suite aux dégâts sur le tivolli lors de la venue du camping-car club Fleurette-Florium. Il annonce que notre assurance ne prend pas en charge le coût du remplacement de la partie de la structure cassée. D'autres solutions sont évoquées et de nouvelles démarches vont être entreprises.

Il informe les élus que M. et Mme CHAUVIERE l'ont contacté. Ils envisageraient de rouvrir un bar, snacking boulangerie dans le bâtiment qui leur appartient dans le bourg de Oulmes, à savoir l'ancien restaurant l'escargot vendéen.

Mme MOINARD Mélanie remercie les élus et les bénévoles qui ont œuvrés pour la manifestation Rives-d'Autis'amuse. Elle fait un bilan rapide et constate que la fréquentation est à la baisse. M. BUGEAUD Cyril annonce que les artistes qui se sont produits ont adoré le cadre du parc du Jarlignon et ont apprécié l'hébergement au Centre du Vignaud. Les artistes ont aussi mis en avant l'accueil réalisé par la commune et les différents moments de partage pendant et en dehors des concerts. Un échange entre les élus se déroule ensuite pour le devenir de cette manifestation. Les points suivants sont à retenir :

- Revoir la communication pour espérer toucher un peu plus de public des communes environnantes.
- Ne pas modifier les plans validés lors des réunions préparatoires au moment de monter les différents matériels.
- Respecter l'électricien qui intervient pour la réussite de cette manifestation.

Monsieur le Maire sollicite les conseillers municipaux pour tenir des permanences au dépôt de pain de Oulmes du mardi 16 au samedi 20 juillet 2024.

Il demande l'avis du Conseil Municipal sur l'emplacement du bureau de vote de Nieul. En effet, ce dernier a été déplacé à la garderie pour les élections législatives (salles des fêtes louée). Finalement, le Conseil Municipal fait le choix de le maintenir salle des fêtes malgré des points positifs au niveau de la garderie (absence de marches, parking très proche.)

M. POITIERS Patrice fait part du décès du curé BIRAUD qui a longtemps été sur la paroisse locale (années 1960) et qui s'est beaucoup investi pour le territoire. Il précise qu'il était parti vivre au Brésil.

Le prochain Conseil Municipal sera :

- Le lundi 5 août 2024 à 18h30.

* * * *
* *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le lundi 08 juillet 2024 à 20h50.

Le Maire
Michel BOSSARD



La secrétaire de séance
Mme LACLARE Delphine